

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
4/03/2015

Dossier complet le :
9/03/2015

N° d'enregistrement :
F-073-15-C-0012

1. Intitulé du projet

Création des raccordements 400 000 volts et 225 000 Volts au nouveau poste dénommé
"Sud-Aveyron" sur la commune de Saint-Victor-et-Melvieu (12)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RTE Réseau de transport d'électricité

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean Marc PERRIN (pilote de projets RTE)

RCS / SIRET

14441611912581006351

Forme juridique

S.A

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rub. n°28: Ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique. • ss rub. a) Construction de lignes aériennes d'une tension égale ou supérieure à 63 kV et d'une longueur inférieure à 15 km et travaux entraînant une modification substantielle de lignes aériennes d'une tension égale ou supérieure à 63 kV et d'une longueur de plus de 15 km.	Modification de 3 lignes électriques existantes pour le raccordement au nouveau poste : - Ligne Gaudière-Rueyres 400 kV : rabatement de la ligne aérienne existante d'environ 150 mètres sur 1,1 km (rappel : la longueur totale de la ligne existante est de 175 km) - Ligne Couffrau-St Victor 225 kV : rabatement de la ligne aérienne existante sur le nouveau poste par la réalisation de 2 liaisons aérosouterraines de 1,6 km et 2,7 km (rappel : la longueur totale de la ligne existante est de 36 km) - Ligne Ganges-St Victor 225 kV : rabatement de la ligne aérienne existante sur le nouveau poste par la réalisation de 2 liaisons aérosouterraines de 0,7 km et 2,7 km (rappel : la longueur totale de la ligne existante est de 77 km). Ces modifications conduisent à la dépose de 6,5 km de lignes aériennes cf plan schématique en annexe.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

L'opération comportant les 3 projets précités consiste à rabattre 3 lignes aériennes existantes (1 ligne 400 kV et 2 lignes 225 kV) dans le poste de transformation électrique à créer "Sud-Aveyron", sur la commune de Saint-Victor-et-Melvieu.

Les rabattements sont obtenus par la modification de ces 3 lignes :

- pour la ligne 400 kV d'une longueur totale de 175 km la modification ne porte que sur 500 mètres
- pour les 2 lignes 225 kV d'une longueur totale respective de 36 km et 77 km, les modifications ne portent que sur 3 km chacune.

4.2 Objectifs du projet

L'opération a pour objectif de raccorder le futur poste "Sud Aveyron" au réseau public de transport d'électricité 400 et 225 kV existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consisteront :

- pour la ligne 400 kV : dépose de 500 mètres de la ligne aérienne existante pour créer l'entrée en coupure dans le futur poste "Sud-Aveyron" situé à environ 100 m. Pour permettre ce raccordement, 4 supports seront construits dont 2 en remplacement de supports existants.
- pour les lignes 225 kV : dépose de 2 x 3 km de lignes aériennes existantes pour d'une part les raccorder à ce futur poste situé pour l'une à moins de 800 m et pour l'autre juste en dessous et d'autre part raccorder ce futur poste au poste existant de Saint-Victor. Ces travaux conduiront à implanter 9 pylônes dont 6 aéro-souterrains et à déposer 8 pylônes existants. Ces liaisons seront réalisées en technique souterraine sur 2,8 km environ et en technique aérienne sur 2,5 km environ. Il est précisé que les nouveaux supports seront établis à proximité d'axes des lignes existantes et de chemins d'accès afin de limiter la réalisation de pistes. Ils seront choisis avec des caractéristiques permettant de limiter l'impact visuel et implantés dans des secteurs permettant de préserver au mieux le milieu environnemental (ex : implantations en bordure de parcelles cultivées préservant ainsi la végétation). Il sera recherché des tracés souterrains préservant au maximum les haies.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les raccordements n'induiront aucune activité particulière. Une fois aménagés, ces tronçons de lignes feront l'objet d'une surveillance et de travaux ponctuels de maintenance comme le restent des ouvrages existants auxquels ils s'intègrent. A noter que les liaisons souterraines généreront moins de maintenance sur le terrain que les lignes aériennes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les liaisons de raccordement feront l'objet d'une Approbation de Projet d'Ouvrage (APO), conformément au décret n° 2011-1697 du 1er décembre 2011.

Les lignes aériennes feront l'objet d'un Permis de Construire (PC), le cas échéant.

L'ensemble des liaisons pourra faire l'objet si nécessaire de Déclarations d'Utilité Publique (DUP).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Approbation de Projet d'Ouvrage (APO) ou Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Pour chaque ligne, descriptif des nouveaux supports implantés et des longueurs de liaison souterraine - L1 Gaudière-Rueyres 400 kV (175 km au total) : 4 supports nouveaux (165N, 165bisN, 166N et 167bisN) - L2 Couffrau-St Victor 225 kV (36 km au total) : 5 supports nouveaux (63N, 64N, 65N, 81 et B2) + 2,1 km de liaison souterraine - L3 Ganges-St Victor 225 kV (77 km au total) : 2 supports nouveaux (199N, 200N, BB1 et BB2) + 2,1 km de liaison souterraine	Pour chaque ligne et chaque support (dans l'ordre des supports énoncés) : surface d'emprise au sol et hauteur L1 : Surf. : 100, 64, 64 et 64 m ² - haut. : 36, 29, 29 et 36 m L2 : Surfaces : 55, 54, 38, 27 et 27 m ² - haut. : 42, 29, 29, 23 et 23 m L3 : Surfaces : 54, 38, 38 et 38 m ² - haut. : 29, 29, 29 et 29 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Les raccordements se situent sur 2 communes :
- Saint-Victor-et-Melvieu
- Les Costes Gozon (pour les 2 supports 63N et 64N de la ligne 225 kV Couffrau-St Victor)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 48 ' 04 " 3 Lat. 44 ° 03 ' 10 " 5

Point d'arrivée : Long. 2 ° 49 ' 40 " 0 Lat. 44 ° 01 ' 45 " 3

Communes traversées :

Saint-Victor-et-Melvieu (12)
Les Costes Gozon (12)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

L'opération servira à raccorder le futur poste "Sud-Aveyron", soumis à étude d'impact.

A la lecture de l'article L.122-5 I et II du code de l'environnement, il ne peut y avoir programme que si chacun des projets qui le compose, pris isolément, est soumis à étude d'impact.

Il pourrait en être ainsi dans l'hypothèse où chacun des projets de l'opération (objet du présent formulaire) était soumis à étude d'impact après examen au cas par cas, au regard de sa localisation, de sa consistance et de sa sensibilité environnementale.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les implantations de supports se situent :

- sur des terres cultivées (prairies de fauche),
- sur des pelouses sèches,
- en bordure de chênaies.

Les liaisons souterraines se situent :

- sur des terres cultivées (prairies de fauche),

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

St-Victor-et-Melvieu : Carte Communale app. le 29/07/2005. Zone naturelle (N) comme l'ensemble du territoire communal hors zones agglomérées et zone d'activités. Le projet est compatible avec le règlement.

Les Costes-Gozon : RNU. Les travaux consistant à intervenir sur une construction existante nécessaire à un équipement collectif sont compatibles avec la règle dite de la constructibilité limitée.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le support 199N : ZNIEFF de type II n° 730030114 "Plateau de Crassous et bois de Laumière"
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de montagne Massif Central
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR des Grands Causses
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres extraites pour implanter les pieds des futurs pylônes seront ré-utilisées pour combler les fouilles des pylônes déposés ou évacuées en filière spécialisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La sensibilité écologique des sites de travaux est faible à modérée puisque se situant préférentiellement en zone cultivée. Pour le support 199N, le site présente une forte sensibilité du fait de la présence à proximité d'une chênaie thermophile et de sa situation en ZNIEFF. Cependant son emprise est limitée et concerne un faciès n'accueillant pas d'espèce protégée et une flore majoritairement commune à très commune (pas d'atteinte à la chênaie). Le projet n'est pas susceptible de remettre en cause le maintien de l'habitat et des espèces à court, moyen ou long terme. Les travaux seront réalisés préférentiellement durant le 2ème semestre d'une année, période la moins sensible pour le milieu naturel. Après travaux, la réduction du réseau aérien aura un impact global neutre à positif sur l'avifaune en limitant le risque de collision/électrocution avec les câbles. Les sites des supports et les emprises de chantier (accès, plates-formes de travail, dépôt de matériau...) seront maintenues sur les cultures pour éviter tout défrichement. Ainsi, l'implantation des pylônes ne sera pas de nature à remettre en cause le fonctionnement écologique local, le maintien des habitats en place ni le cortège botanique lié. Après travaux, la réduction du réseau aérien aura un impact global neutre à positif sur l'avifaune.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'une concertation avec le PNR des Grands Causses qui l'a agréé. Les travaux envisagés n'auront pas d'impact sur les ambitions et les objectifs de préservation déclinés dans la charte du Parc avec laquelle ils sont compatibles.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les supports seront préférentiellement implantés en zone cultivée. Le projet neutralisera quelques centaines de m2 de superficie cultivable, intégrant l'emprise au sol des supports et leurs abords (une bande d'environ 2 m de large sur chaque côté, difficile d'accès pour les engins agricoles).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La gêne sonore générée par les engins de chantier sera restreinte à la phase travaux, laquelle est limitée du fait de l'absence de riverains. En tout état de cause, la réglementation applicable en matière de bruit sera respectée.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Dans l'hypothèse où la technique (pieux battus) pour la réalisation des fondations serait retenue, les vibrations seraient limitées à un périmètre de 50 m autour des supports ainsi traités. Aucune vibration en phase exploitation.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le travail sur l'insertion paysagère du futur poste Sud-Aveyron intègre le présent projet de raccordement Pour les pylônes, le moindre impact visuel sera obtenu par le choix de leur silhouette et de leur emplacement précis, en harmonie avec les tronçons de ligne conservés.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Localement, l'implantation des supports engendrera une diminution de la surface cultivable de quelques centaines de m2. Le tronçon souterrain n'engendrera pas de modification de l'activité agricole.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas à notre connaissance d'autre projet connu au sens de l'article R122-5, II alinéa 4 du code de l'environnement :

"Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'un document d'incidence au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public."

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'opération comprend trois projets de modification de lignes existantes.

S'agissant de la modification de la ligne 400 kV, elle ne peut, compte tenu de sa consistance, être qualifiée de " modification substantielle " au sens de la rubrique 28 de l'article R.122-2 : elle n'est donc pas soumise à étude d'impact. Toutefois, RTE a préféré l'évoquer dans le présent formulaire pour la clarté et la compréhension de l'opération.

S'agissant des modifications des deux lignes 225 kV, elles pourraient être qualifiées, compte tenu de leur consistance (notamment passage en aérosouterrain), de " modifications substantielles " bien que les longueurs de ces modifications soient faibles au regard des longueurs totales des lignes concernées. Toutefois, RTE a décidé de soumettre ces modifications à l'examen au cas par cas. Dans ce cadre, RTE estime que ces modifications ne doivent pas être soumises à études d'impact pour les raisons suivantes tenant :

- à la localisation : l'opération se situe dans une zone sans enjeu environnemental majeur et sans riverain.
- de la nature et de la consistance des modifications eu égard à la longueur totale des lignes 225 kV existantes, respectivement de 36 et 77 km qui ne seront impactées que sur 3 km chacune, et avec une déviation latérale de moins de 800 m pour l'une et aucune pour l'autre. De plus, ces modifications, induisent pour diminution de l'impact visuel sur ce plateau du fait du choix et de l'emplacement des nouveaux supports et de l'utilisation de la technique souterraine. Quoi qu'il en soit, RTE propose en cas de dispense d'étude d'impact, d'évoquer et de présenter la consistance de ces raccordements dans l'étude d'impact relative au futur poste électrique Sud-Aveyron.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

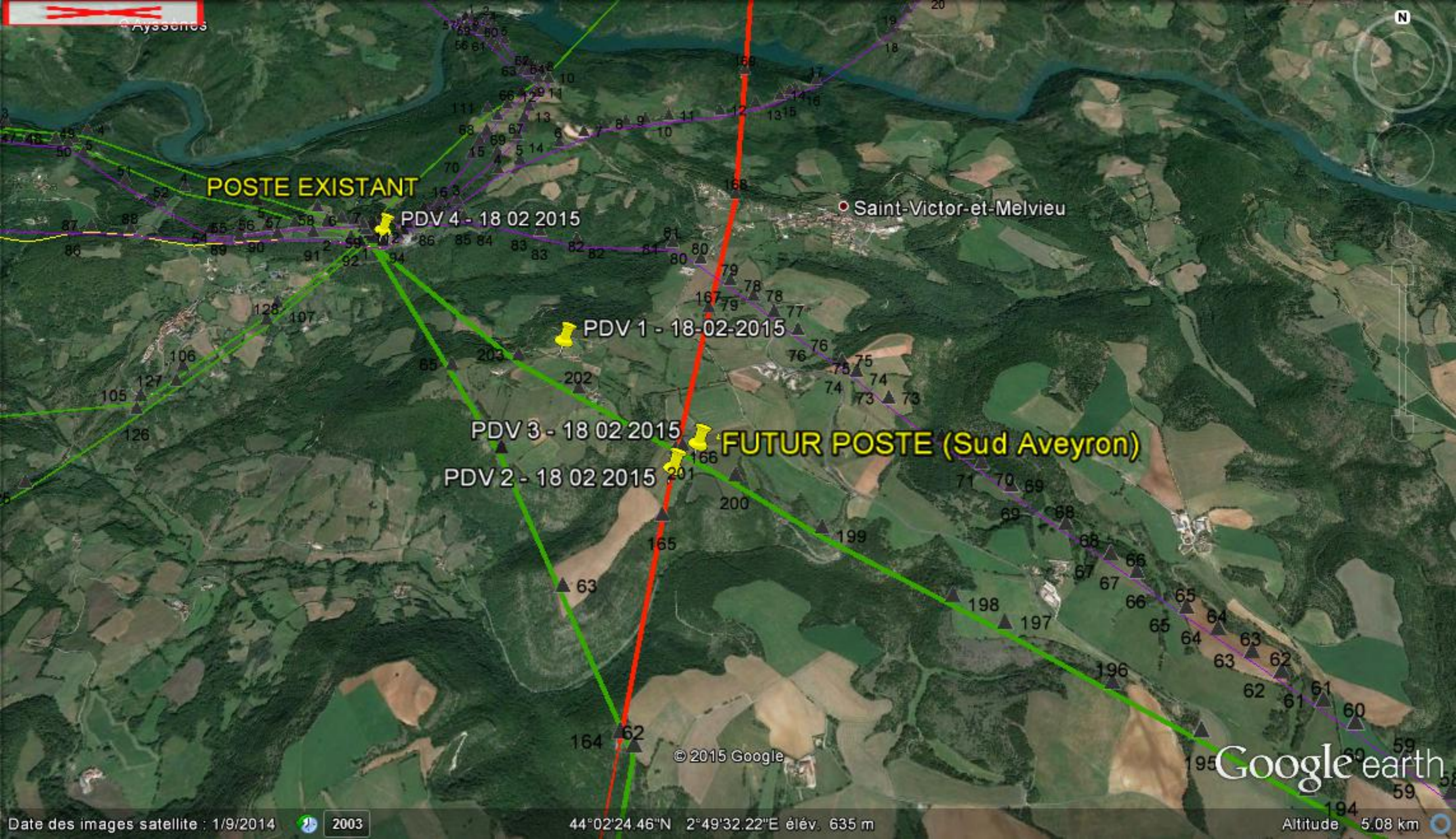
Toulouse

le, 04 mars 2015

Jean-Marc PERRIN - Responsable de Projets

Signature





Ayssènes

POSTE EXISTANT

PDV 4 - 18 02 2015

Saint-Victor-et-Melvieu

PDV 1 - 18-02-2015

PDV 3 - 18 02 2015

FUTUR POSTE (Sud Aveyron)

PDV 2 - 18 02 2015

© 2015 Google

Google earth

Date des images satellite : 1/9/2014

2003

44°02'24.46"N 2°49'32.22"E élév. 635 m

Altitude 5.08 km











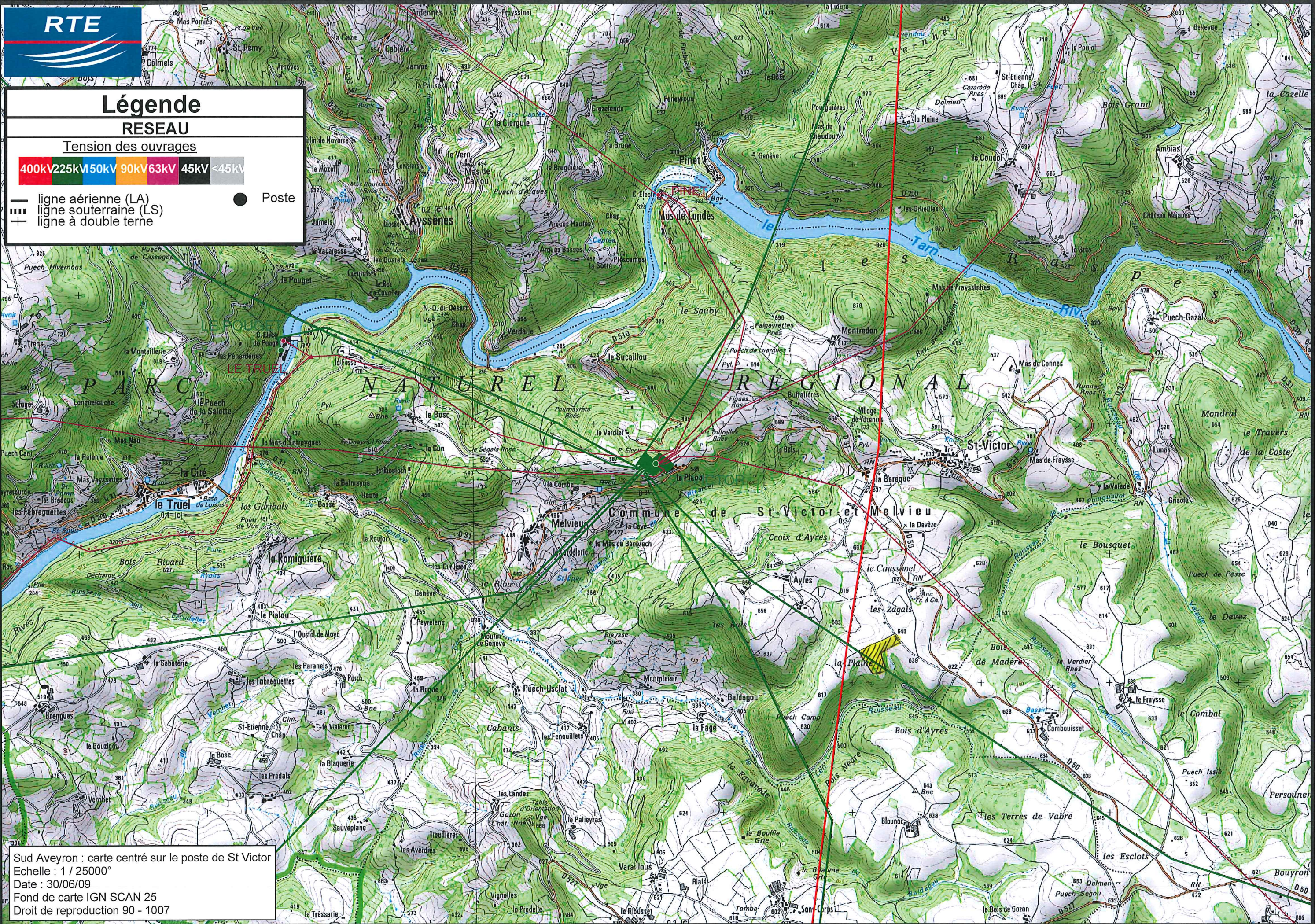
Légende

RESEAU

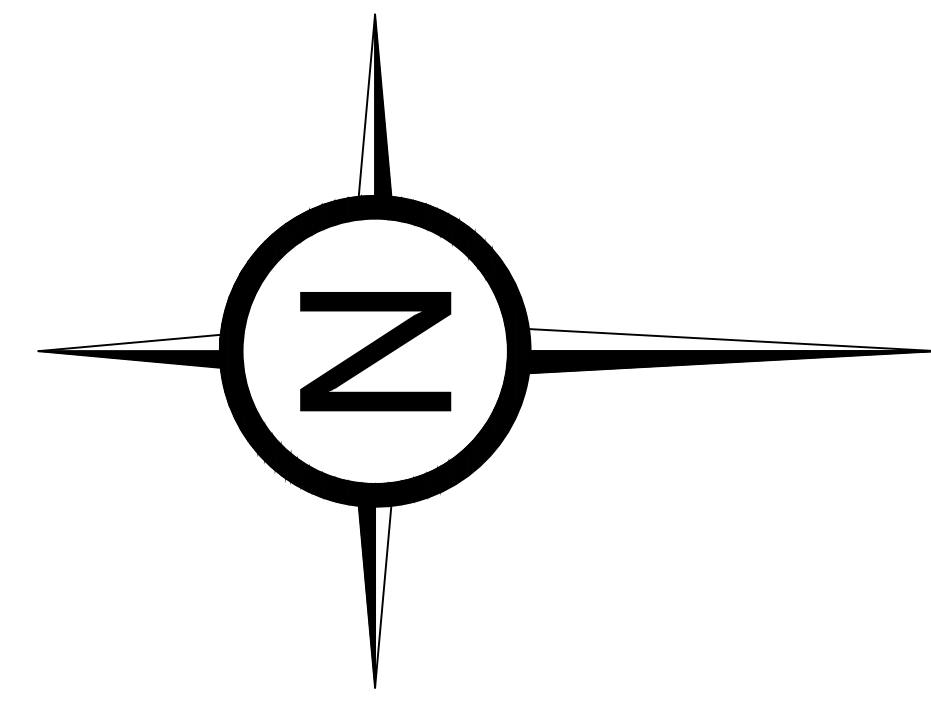
Tension des ouvrages

400kV	225kV	150kV	90kV	63kV	45kV	<45kV
-------	-------	-------	------	------	------	-------

— ligne aérienne (LA) ● Poste
- - - ligne souterraine (LS)
+ ligne à double terre



Sud Aveyron : carte centré sur le poste de St Victor
Echelle : 1 / 25000°
Date : 30/06/09
Fond de carte IGN SCAN 25
Droit de reproduction 90 - 1007



INDICE	DATE	MODIFICATION	DEMANDEE	EXECUTEE	VERIFIEE
A	09/12/13	MAJ tracés souterrains + implantation BB1-BB2-B1-B2	RTE	T.D. (L&C)	
D	11/02/14	MAJ implantations B1-B2-BB1-BB2-155N-65N-200N + isolation câbles aériens et tracés souterrains	RTE	T.D. (L&C)	
E	28/04/14	MAJ tracés LA 400/225/25kV-SUD AVEYRON + affinement zones d'impédimentales	RTE	T.D. (L&C)	
F	28/11/14	MAJ position de poste	RTE	CD+TDL	
G	03/12/14	MAJ BD ORTHO IGN 2012 (fond de plan)	RTE	T.D. (L&C)	

rte **GESTIONNAIRE DU RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE**
Réseau de transport d'électricité

TRANSPORT ELECTRICITE SUD OUEST GIMR TOULOUSE

Poste 400/225 kV de SUD AVEYRON
Projet de raccordement aérien 400kV et PSEM 225kV

VUE AERIEUNE AU 1/5000
ISSUE DE BD ORTHO IGN 2012

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

LEGENDE :
LA 400kV existante conservée Zone à sensibilité forte
LA 400kV à construire Zone à sensibilité forte
LA 225kV existante conservée Zone à sensibilité modérée
LA 225kV à construire Zone à sensibilité modérée
LS 225kV à construire Zone à sensibilité modérée
Ligne à déposer Zone à sensibilité faible
Pylône 400kV à construire Zone à sensibilité faible
Pylône 225kV à construire ou à déposer Zone à sensibilité faible
Pylône conservé ou à déposer Zone à sensibilité faible

Indice : H Format: 0.867 X 2.754 Surface : 2.388m²
Date: 09/03/2015 Vérifié le: Par:
E-mail: conseil@laglasse-omhovere.com Tel.: 03.87.52.81.83 Fax: 03.87.52.81.91

LAGLASSE & OMHOVERE Le Ventur ZAC Mermoz 37155 MARLY
Tel.: 03.87.52.81.83 Fax: 03.87.52.81.91

PLAN N° PLAN-1/5000-SUD AVEYRON-IND. H

